

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 21 Floréal, an VI.

Préparatif à Pétersbourg d'un nouveau costume pour le sexe. — Proclamation des consuls romains, concernant la perception des contributions non abolies. — Arrivée à Paris du général Pérignon, ambassadeur de la république française, près la cour d'Espagne. — Débats de la séance du conseil des cinq cents. — Message du directeur, annonçant que le sort a désigné François (de Neuschâteau) pour sortir au 1^{er}, prairial.

AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 12 germinal.

On prépare un nouveau costume pour tout le sexe, & des loix somptuaires pour les femmes de la bourgeoisie. Celles-ci ne pourront à l'avenir porter que des habits de toile de coton. On veut par-là diminuer la vente des étoffes de France que la contrebande trouve le secret d'introduire, malgré la vigilance des douanes aux frontières.

I T A L I E.

De Rome, le 1^{er} floréal.

L'ordre publié, en conséquence des dispositions faites par le général Saint-Cyr, enjoint à tous les étrangers non-domiciliés, de sortir de Rome : les artistes & les français, tant militaires que civils, sont exceptés de cet ordre ; ils seront néanmoins tenus de se présenter devant le commandant de la place, Marchand, pour se munir de cartes de sûreté.

Une proclamation des consuls, ordonne, 1.^o que toutes les anciennes contributions non-abolies par des arrêtés du général en chef & par des ordres du gouvernement provisoire, seront perçues comme par le passé ; 2.^o pour pourvoir aux besoins de l'armée & de l'administration publique, on percevra sans retard la taxe imposée aux riches sous le nom d'emprunt forcé ; 3.^o la ville de Rome & celle d'Ancône qui ont déjà subi leur répartition, ne sont pas comprises dans les dispositions suivantes ; 4.^o les départemens du Cimino, du Circeo, du Clitunno, du Metauro, du Musone, du Trasimeno, & du Tronto, sont taxés chacun à 250 mille écus (1,200,000 livres), payables en cédules au cours, ou en lettres-de-change, en numéraire, métaux en barre, ou grains en nature. Le Tibre payera 50,000 écus ; 5.^o la répartition de cette taxe sera faite sur tous les particuliers riches de chaque département. Les paiemens devront être effectués dans l'espace de quinze jours, sous peine d'exécution militaire contre ceux qui seront en retard.

De Sienna, le 1^{er} floréal.

On sait qu'avant de quitter Rome, le pape a rendu une bulle qu'il a jugée propre à empêcher un schisme, à

sa mort. Il a réglé la manière dont on devra procéder à l'élection du chef de l'église, pour lui succéder. Il suspend les anciennes loix qui ordonnent la tenue du conclave dans le palais de Saint-Pierre, & dans le délai de dix jours après le décès du pontife régnant. Il ordonne que les cardinaux présens se réuniront ; & à la majorité, désigneront le lieu du conclave ; & prolongeront ou restreindront à volonté le délai de dix jours pour l'élection du nouveau pape.

Cette espèce de testament, pourra avoir le sort de celui de beaucoup de princes. Où prendre, où réunir les cardinaux, la plupart en fuite, ou ayant renoncé à la pourpre ? Il est donc très-possible que l'église soit désormais un corps sans chef.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 14 floréal.

Aujourd'hui la 103^e demi-brigade, qui depuis quelque tems étoit en garnison en notre ville, a été commandée pour se porter incessamment en Suisse pour renforcer l'armée du général Schawenbourg. Les ordres sont si précis qu'elle partira déjà demain matin. En passant par Bâle, elle se rendra à Soleure, où elle prendra sa destination ultérieure.

Il ne reste ici que le premier bataillon de la 99^e demi-brigade, arrivé, il y a quelques jours, de Luxembourg. La garde nationale fait presque tout le service de la place. Elle sera sous peu relevée par les deux autres bataillons de la 99^e demi-brigade.

On écrit de Landau, que toute la division du général Ambert, qui fait partie de l'armée de Mayence, entrera sous peu dans les deux départemens du Haut et Bas-Rhin, et que les troupes qui s'y trouvent encore, se rendront également en Suisse.

Les mouvemens de l'armée de Mayence continuent. Une grande partie a déjà passé le Rhin pour se porter sur la rive droite de ce fleuve. On assure que Francfort sera occupé dans quelques jours, ainsi que Wirzbourg. On en seroit pas surpris, depuis qu'on sait que les autrichiens sont entrés en Souabe contre le contenu formel de la convention, conclue à Rastadt, entre le général Buonaparte et le comte de Cobenzel, et qu'ils ont occupé toute la partie orientale de ce cercle. On assure même que le quartier-général du baron de Stader doit être incessamment transféré à Ulm.

Il paroît, d'après ces données, que le gouvernement français et le cabinet de Vienne, sont en défiance mutuelle, et que chaque partie veut occuper autant de pays qu'elle

pourra, pour avoir les avantages de la position, en cas que la guerre recommence.

Le général Bernadotte est attendu ici d'un moment à l'autre. Le dernier courrier qui a passé par ici et par Rastadt, pour se rendre en toute diligence à Vienne, avec des dépêches pour l'empereur et pour le comte de Cobenzel, lui a porté aussi des lettres dont on ignore le contenu. Bernadotte vit très-retiré à Rastadt, il n'y a vu que les envoyés françois et prussiens.

De PARIS, le 18 floréal.

C'est aujourd'hui que le sort a désigné celui des membres du directoire exécutif qui doit cesser ses fonctions le premier du mois prochain : le billet est tombé à François (de Neufchâteau).

— Une de nos feuilles publiques avoit imprimé, il y a quelques jours, sous le titre de *pétition des rois de l'Europe, au directoire de la république française*, un article, dans lequel on annonçoit la chute prochaine de tous les trônes, et on prodiguoit des outrages individuels à tous les rois de l'Europe. Le directoire vient de faire démentir les projets qu'on lui supposoit à cet égard, par l'article suivant, inséré dans le journal officiel :

« Si le nom qui étoit au bas de cet article (celui de Foulquier), ne rassuroit sur les intentions avec lesquelles il a été écrit, on ne sauroit s'empêcher de les supposer perfides.

» Pourquoi cet acharnement à éveiller l'inquiétude, à ranimer les haines ? Craint-on que la paix rendue au continent ne soit de trop longue durée ? Quel délire de provoquer, par d'insultantes plaisanteries, ou le ressentiment des forts, ou le désespoir des foibles, et d'évoquer de nouveau tous les fléaux de la guerre, quand on a tous les jours à fermer quelque une des plaies qu'elle vient de laisser après elle ?

» Celui-là connoît bien mal les principes et les dispositions du gouvernement françois, qui lui suppose une autre intention que celle de remplir, avec scrupule, les traités qu'il a conclus, et dans lesquels il a su réunir les avantages de la victoire à ceux de la modération.

» Celui-là ne sait point aimer son pays, qui forme un vœu plus sincère que de voir toute la puissance de ses efforts dirigée contre le seul ennemi qui lui reste, et qui cherche le bonheur de la république ailleurs que dans la double jouissance de sa liberté et de sa gloire.

(Extrait du Rédacteur).

— Des lettres de Châlons-sur-Saône annoncent qu'on y a vu, il y a quatre jours, passer Buonaparte se rendant, dit-on, à Toulon.

— On assure que plus de quarante mille hommes sont en ce moment embarqués à Toulon, à Gênes, à Ancône, à Civita-Vecchia : que nous avons, dans les mêmes ports, prêts à mettre à la voile & munis de vivres pour six mois, 33 vaisseaux de ligne, dont 21 armés à Toulon & 12 ci-devant vénitiens. On en conclut que ces forces réunies qui auront, selon beaucoup de vraisemblances, franchi le canal de Gibraltar avant la fin du mois ; c'est-à-dire, avant qu'il soit possible aux Anglais d'équiper & d'expédier une nouvelle flotte vers ces parages, contraindront l'amiral Saint-Vincent à débloquer Cadix, & parviendront à se réunir aux 25 vaisseaux espagnols qui sont prêts à sortir de ce port.

« Suivez maintenant sur la carte de l'Océan, dit à ce sujet un écrivain à portée d'être assez bien instruit ; suivez ces cinquante à cinquante-huit vaisseaux arrivant en moins

de vingt-cinq jours, dans la Manche, menaçant à-la-fois les Anglais surpris devant Brest, vers les côtes occidentales de l'Angleterre & vers l'Irlande : forçant ceux-ci de diviser leurs forces sur tous les points, & pouvant presque à volonté à l'aide de l'incertitude & de la dispersion de l'ennemi, ou débarquer 25 mille hommes à l'ouest de l'Irlande, ou rentrer victorieux dans Brest. Là, trente autres vaisseaux les attendent ».

» Total : 48 à quatre-vingt-huit vaisseaux de ligne, outre 25 autres qui seront restés tant à Cadix qu'à Corthagène, & vingt qui vont être équipés dans les ports de la république où les travaux maritimes se poussent en ce moment avec la plus grande activité.

» Sans doute les partisans de l'Angleterre opposeront avec orgueil à cette réunion de forces, une liste de plus de deux cents vaisseaux. Mais ceux qui connoissent la puissance maritime de l'Angleterre savent qu'elle n'a ni dans ses ports tous les vaisseaux portés sur ses listes, & qu'on y laisse lors même qu'il n'en reste que des carcasses informes, ni dans sa conscription maritime, assez d'hommes pour armer à-la-fois tous ses vaisseaux en état de service. Ajoutez que le système défensif qui force un ennemi à diviser ses moyens, tandis que l'agresseur concentre les siens ou en dispose à volonté, diminue naturellement la force active du premier à l'avantage de l'autre.

» Nous venons, au gré de nos vœux, de tracer une espece de plan de campagne tout opposé peut-être à celui que nos guerriers vont tenter, mais qui prouve du moins, rapproché des conjectures que chacun se plaît à faire, que plus d'une combinaison nous offre de chances de succès. Quelque soit d'ailleurs le plan du gouvernement, le moment de l'exécution est aujourd'hui trop rapproché, pour qu'on ne puisse conjecturer tout à son aise, sans crainte d'être accusé d'imprudence ».

— On assure que Mengaud, notre chargé d'affaires en Suisse, a donné sa démission. On sait ce que signifient ces retraites volontaires.

— Le général Pérignon est de retour d'Espagne. Il a passé à Toulouse le 12 floréal. Il vient à Paris sans doute, pour rendre compte de sa mission.

— Charles Lacroix renonce à l'ambassade de Hollande, pour venir prendre la place de membre du conseil des anciens.

— On dit que Lecarlier refuse le ministère de la police.

— Parmi les autres candidats, on cite *Boutteville-Dumetz*, ex-constituant, qui vient d'être nommé député, et qui étoit l'un des commissaires du directoire près le tribunal de cassation.

— Avec Smith, s'est échappé du Temple son secrétaire Reiss.

Le concierge arrêté s'appelle *Boniface*.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Le ministre des relations extérieures, au président du directoire.

Paris, le 17 floréal, an 6.

Citoyen président, la constitution batave est acceptée par le peuple : la majorité pour l'acceptation a été immense, et les votans supérieurs en nombre à ceux qui s'étoient réunis l'année dernière.

Salut et respect.

Signé, Ch. M. TALLEYRAND PÉRICORD.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

Suite de la séance du 19 floréal.

Isos propose de tenir une séance extraordinaire demain, à l'effet de recevoir le message, par lequel le directoire annoncera le résultat du tirage au sort qui aura lieu, pour la sortie d'un directeur.

Villetard appuie vivement cette proposition.

Garan-Coulon observe que le corps législatif vaque en vertu d'une loi, & qu'une loi ne peut être rapportée par un arrêté.

Baraillon pense qu'il est au moins inutile de rassembler le sénat, pour en apprendre la décision qu'il aura plu au sort de dicter.

Guillemardet, au contraire, appuie la proposition d'Isos. Elle est adoptée après quelques débats, & trois épreuves douteuses.

Organe des commissions des finances & de la surveillance de la trésorerie, Poulain-Grandprey fait prendre la résolution suivante :

« Il sera pris sur la recette effectuée à la trésorerie nationale, en mandats territoriaux de 5 francs, reçus en paiement de domaines nationaux, une somme de 25 millions.

» Ces mandats territoriaux n'auront d'autres marques distinctives que le timbre de l'enregistrement.

» Les effets rentrés à la trésorerie, & ceux qui y rentreroient, quand on aura complété les 25 millions, seront annulés par une barre tracée en encre, & mis en réserve pour une nouvelle réémission, si elle étoit nécessaire ».

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'hier.

Leclerc (de Maine & Loire) déclare qu'il est convaincu de l'existence d'une conspiration anarchique : il exprime fortement son désir de voir adopter la mesure présentée par la commission. L'hésitation, dit-il, vous conduira ou à rejeter le projet ou à l'amender. Dans le premier cas, vous vous exposez à n'avoir pas le tems d'examiner toutes les élections, & à laisser dans le corps législatif un vaine bien plus effrayant que celui qui semble résulter du projet de la commission.

Dans la seconde hypothèse, vous vous préparez des discussions odieuses pour les individus ; vous ouvrez une vaste carrière aux personnalités, à la haine, à la vengeance & à la calomnie ; vous apposez le cachet de l'exécration sur les noms de ceux dont vous prononcerez l'exclusion : au lieu qu'en adoptant le projet de la commission, sans le discuter, vous laisserez à tous ceux qu'il frappe la faculté & la consolation de dire : *C'est une mesure générale, où je ne suis compris que par erreur.*

Je demande que le projet soit adopté sans discussion. — Impression.

Jourdan (de la Haute-Vienne) : Je n'invoquerai pas les principes, puisque, grâce à une nouvelle théorie, nous savons depuis deux jours que les principes sont des êtres imaginaires que l'on ne peut opposer à un danger réel : oui, représentans, il existe ce danger ; mais je ne le vois que dans la mesure qui vous est proposée par la commission. Renoncez enfin à ce système d'inconstitutionnalité, dont vous ne tarderiez pas à devenir les victimes. Renvoyez, selon l'usage, à l'examen de diverses commis-

sions chacune des élections, au lieu de les soumettre toutes au jugement précipité & nécessairement arbitraire d'une même commission, qui, n'ayant pas même le tems de lire les procès-verbaux, est obligée de calquer son travail sur le travail du directoire : direz-vous que le directoire n'a pu être trompé ? je réponds par deux faits. On vous propose d'annuler les élections de la Haute-Vienne que vous aviez déjà validées. Cependant le nom de ce département ne se trouve dans aucun de ses messages : l'un des députés nommés est Guay-Vernon, ce courageux adversaire du royalisme ; l'autre est un citoyen recommandable par ses lumières, son civisme & sa probité. Quant à moi, je persiste à demander communication des pièces qui ont engagé la commission à proscrire la Haute-Vienne ; ensuite je répondrai directement.

Secondement, on propose d'annuler les élections de la Dordogne. On écarte ainsi du corps législatif notre collègue Lamarque, cette honorable victime du despotisme dont il a porté les fers : quoi ! l'on a fait pour d'autres départemens des exceptions, et l'on n'en feroit pas une en faveur d'un des plus intrépides défenseurs de la liberté, d'un fondateur de la république ! Je le déclare donc, il faut qu'on me montre les pièces de conviction, sans quoi je pourrois croire que Lamarque n'est exclus que pour avoir quelquefois prononcé son opinion avec énergie, et je concevrois quelques craintes sur l'indépendance du corps législatif : on va dire que je protege les anarchistes ; je les hais autant que les royalistes, que je suis l'ennemi du gouvernement ! j'estime les gouvernans ! on fera de moi un chef de parti ; et je promets de défendre la résolution que vous prendrez, dès qu'elle sera convertie en loi, quand même elle seroit contraire à mon opinion. — Impression.

Andouin défend le projet de la commission précisément, parce qu'il craint que le pouvoir directorial n'envahisse l'indépendance du corps législatif : malheur inévitable, si on s'expose à emprunter une seconde fois son secours contre un ennemi devenu trop puissant.

Porte ne s'oppose point formellement au projet ; il le croit cependant susceptible de rectification. Il demande, en conséquence, l'ajournement à deux jours, pour laisser à la commission le tems de corriger ses erreurs.

Garan-Coulon parle aussi pour le projet.

Gauran. — Pendant un long interregne, les Sylla modernes ont eu le tems de dresser leurs listes de proscriptions. Le projet de la commission est le seul propre à rendre leurs complots inutiles ; mais je propose quelques modifications : je demande, 1°. que l'on valide l'élection de Gay-Vernon & celle de Lamarque ; 2°. qu'on annule celle de certains hommes conservés sans doute faute d'un examen assez réfléchi : de certains hommes qui, au 18 fructidor, auroient dû être portés sur la liste des déportation comme royalistes, & qui aujourd'hui devoient encore être chassés comme des lâches. Je citerai entr'autres, dans le département de la Marne, Bailly, ce vil... 6

(De violens murmures interrompent l'orateur. A l'ordre, s'écrie-t-on de toutes parts. Fermez la discussion.)

La discussion est fermée.

Bailleul déclare qu'il a présenté le travail de la commission, et non celui du directoire ; il lit ensuite son projet.

On adopte l'urgence et les deux premiers articles.

Plusieurs voix : En masse ! en masse !

D'autres : Article par article !

Engerrand fait arrêter que les articles seront successivement discutés.

Villetard soutient que l'on auroit dû valider les élections de l'assemblée mère de l'Ardèche.

Rouchon: A la bonne heure: si vous voulez admettre les anarchistes les plus décidés. Je n'aime point les personnalités; mais si vous voulez que je vous entretienne de vols et d'assassins,...

Non, non! aux voix l'article!

Hardy. — Rouchon traite de voleurs et d'assassins. (On murmure.)

Pison-du-Galan. — J'ai en main un imprimé où l'on cite les sentences prononcées contre ces individus, & le dépôt où on peut les trouver. Je pense qu'il est de l'honneur du conseil...

Aux voix l'article, crie-t-on!

Quirot. — Quand la calomnie s'attache avec si peu de ménagement à des noms respectables, je crois devoir la repousser.

Plusieurs voix. — Fermez la discussion!

Darraçq. — Quoi! vous ne voulez pas adopter le projet en masse, & quand on vous fait des représentations légitimes, vous refusez de les entendre! Vous me rappelez ce conte d'un officier Suisse. (Des murmures interrompent l'orateur.)

Villetard. — Je veux relever une injustice, voyez si vous voulez m'entendre.

Viletar parle encore contre l'article: mais le conseil passe à l'ordre du jour, & l'article est adopté.

Talot. — Avant de prononcer l'annulation des élections de la Dordogne, permettez-moi de vous demander une exception en faveur de notre collègue Lamarque.

Plusieurs voix. — Appuyé.

Bailleul. — Notre collègue Lamarque n'est exclu par aucune considération personnelle: nous l'estimons; nous l'aimons tous; mais les opérations de l'assemblée qui l'a nommé sont viciées radicalement.

L'article est adopté. Plusieurs autres donnent encore lieu à discussion.

Le projet porte l'exclusion de Thomas & Robert Lindet nommés par l'Eure. On demande la division; mais Thomas Lindet & Robert Lindel sont successivement exclus.

Bergevin nie les faits relatifs au Finistère.

Betz pense que la religion de la commission a été surprise quand elle a prononcé l'exclusion du citoyen Dubruck, nommé dans la Lys. Il fait l'éloge de ce citoyen, qui a rempli plusieurs fonctions publiques à la nomination du peuple, avec l'intégrité la plus irréprochable & le civisme le plus pur.

Bardou-Boiquetin s'étonne de voir annuler l'élection de Cornillau, nommé dans la Sarthe accusateur public: qu'avez-vous donc, dit-il, à reprocher à Cornillau ex-constituant, à Cornillau ex-membre de la législature, à Cornillau ex-conventionnel? On vous propose une injustice; mais je ne la partagerai point, quand même le conseil auroit la foiblesse de la consacrer. — De violents murmures s'élevèrent. A l'ordre! à l'ordre! crie-t-on de tous côtés.

Bardou. — Je m'y rappelle moi-même.

Fabre (de l'Aude). — Je demande que la conduite de

notre collègue soit publiquement censurée, parce que ses expressions donnent à entendre à l'Europe que cette résolution est un acte de foiblesse.

Bardou-Boiquetin est rappelé à l'ordre.

Talot demande encore une exception en faveur de Gay-Vernon, ou plutôt la validation des élections de la Haute-Vienne. Je ne serai pas suspect, dit-il, en parlant ici pour Gay-Vernon. J'ai eu quelques altercations avec lui; mais je sais qu'il est républicain.

Un membre. — J'ai entendu dire à des membres de la commission que c'étoit contre leur intention que les élections de la Haute-Vienne étoient annullées. Comment se fait-il donc que des inimitiés particulières...

On interromp l'orateur.

Laujeac. — Je demande la parole pour un fait. Le département de la Haute-Vienne, dans le tems de la montagne même, a protégé les prétendus fédéralistes; ce qui prouve, je crois, que le jacobinisme n'y a jamais dominé.

Jourdan rappelle que les élections de la Haute-Vienne ont déjà été validées; que le rapporteur a rendu hommage à l'union des électeurs & à la pureté des choix; qu'il n'y a pas dans les messages du directoire un seul mot relatif à ce département, & que la commission n'a rien dit qui pût provoquer une décision si rigoureuse. Il demande, en conséquence, que les élections de la Haute-Vienne soient validées ou que la commission explique ses motifs.

L'ordre du jour! crient plusieurs membres.

Delbrel. — Qu'on le motive.

Plusieurs membres. — Aux voix l'article!

Gayvernon. — Quoi, ce département qui, par son union & son républicanisme... Aux voix l'article! crie-t-on.

Le conseil, consulté, refuse la parole à Gayvernon & adopte l'article.

Montmayou. — L'article étant adopté, je demande du moins que la commission nous fasse part des motifs qui l'ont déterminée.

L'ordre du jour! crient plusieurs membres.

Bailleul continue sa lecture, & le conseil, après avoir écarté les divers amendemens dont nous venons de parler, adopte le projet tel qu'il a été présenté hier.

On en donne aussitôt la seconde lecture.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen Poisson.

Séance du 20 floréal.

Le directoire envoie copie du procès-verbal de sa séance d'aujourd'hui. Il en résulte que le sort a désigné François (de Neufchâteau) pour sortir au premier prairial prochain.

Les commissaires de la trésorerie envoient aussi copie du procès-verbal du tirage au sort fait entr'eux. Le citoyen Gombaut est le commissaire sortant.

Les commissaires de la comptabilité adressent un pareil procès-verbal. Le citoyen Coliat est le membre sortant.

Le conseil des cinq-cents n'a pas tenu séance aujourd'hui.

A. FRANÇOIS.